

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du jeudi 22 décembre 2022

Date de la convocation 16/12/2022
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Présents :

M. KUCHNA Joseph
Mme BRUYERE Mireille

Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues
Mme SALGUES Marinette

Absents excusés :

M. LABONNE Gérard
M. DESCAMPS Guillaume
Mme GAILLOT Nicole

4- MARPA : tarifs 2023

Considérant le besoin de modifier les tarifs de la MARPA en adéquation avec le budget, Monsieur le Président propose de modifier la grille tarifaire de la MARPA.

Monsieur MARCAUD Hugues est invité à présenter les propositions de tarifs pour l'année 2023 :

Désignation	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023
T1 BIS	507,35 €	509,00 €	526,00€
Charges T1 Bis	705,00 €	720,00 €	765,00 €
T2	663,00 €	663,00 €	686,00 €
Charges T2	710,00 €	725,00 €	770,00 €
Restauration			
Petit déjeuner	2,20 €	2,20 €	2,40 €
Déjeuner	8,50 €	8,50 €	9,10 €
Dîner formule classique	5,00 €	5,00 €	5,40 €
Dîner formule allégée (soupe + laitage)	2,50 €	2,50 €	2,65 €
Repas invité (hors repas de fêtes et réveillon)	15,00 €	17,50 €	18,50 €
Repas de fêtes « amélioré » (hors réveillon du 24 et 31 décembre, repas de Noël et jour de l'an)	15,00 €	17,50 €	18,50 €
Repas personnes extérieures à la MARPA - hors invité résident	15,00 €	17,50 €	18,50 €
Repas réveillon (24 et 31 décembre)	18,00 €	20,00 €	22,00 €
Repas de Noël et du jour de l'an	18,00 €	20,00 €	22,00 €
Blanchisserie			
La machine (lavage/séchage/repassage)	9,50 €	9,50 €	11,00 €

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur ces tarifs.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2022

Application agréée E-legalite.com

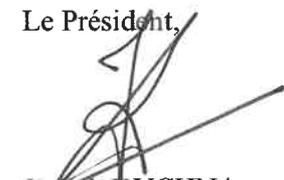
99_DE-003-260303561-20221222-61_2022-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** ces tarifs pour l'année 2023.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 26 décembre 2022,

Le Président,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2022

Application acquise à lepalais.com

99_DE-003-260303581-20221222-61_2022-DE